



Offre d'emploi :

Technicien « sentiers et espaces naturels »

CDI

Descriptif du poste

Le technicien « sentiers et espaces naturels » est chargé de la gestion et de l'entretien des sentiers de randonnée et de leur balisage. Il est également chargé de proposer les aménagements nécessaires à leur praticabilité (conception de passerelles, création de banquettes, empierrement, busage...) et de les mettre en place. Il a un rôle de conseil auprès des collectivités locales tant dans les aménagements à réaliser sur les sentiers que dans la création de nouveaux sentiers.

En lien avec les autres salariés et les bénévoles de l'association, il organise et participe à des projets de chantiers de bénévoles sur des espaces naturels ou sur du petit patrimoine.

Il peut être chargé de mener des études de restauration et de gestion de milieux naturels.

Profil requis

Formation professionnelle : BAC+2 minimum dans la gestion des espaces naturels.

Permis : permis B obligatoire ; permis C souhaitable.

Expérience : expérience significative sur un poste similaire.

Savoir-faire : savoir utiliser les outils d'entretien des sentiers (débroussailleuse, tronçonneuse...) ; savoir créer des aménagements types passerelles bois, chicanes, barrières... ; savoir lire une carte IGN ; savoir analyser les problèmes d'aménagement ; savoir rédiger un plan de gestion d'un site ; maîtriser les outils de bureautique ; maîtriser QGIS ou équivalent ; savoir conduire un tracteur et des petits engins de chantier (minipelle...).

Savoir-être : sens de l'orientation ; organisé et rigoureux ; être autonome dans son poste ; sens du travail en équipe ; sociable ; goût pour le milieu associatif.

Lieu de travail : Pleyber-Christ (29) et communes alentours.

Salaire : selon la convention collective de l'animation (1518) et expérience.

Durée du travail : 35h annualisés.

Taille de l'entreprise : 4 salariés.

Date limite de dépôt des candidatures. Poste à pourvoir à partir de mai.

Candidature à adresser uniquement par mail :

afqp29@gmail.com